
CONSEIL RÉGIONAL WALLON

SESSION EXTRAORDINAIRE 1988

30 MARS 1988

PROJET DE DÉCRET

**contenant le troisième feuillet d'ajustement
du budget des dépenses de la Région Wallonne
pour l'année budgétaire 1987 —
Partie Ministère de la Région Wallonne***

RAPPORT

présenté au nom de la Commission du Budget,
des Finances et du Logement

par

M. M. Daerden

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission du Budget, des Finances et du Logement s'est réunie le 30 mars 1988 afin d'examiner le projet de décret contenant le troisième feuillet d'ajustement du budget des dépenses de la Région Wallonne pour l'année budgétaire 1987 — Partie Ministère de la Région Wallonne (1).

(1) *Ont participé aux travaux*: MM. Anselme, Barzin, Mme Burgeon, MM. Collignon (Président), Daerden, Decléty, Mme Delruelle-Ghobert, MM. Henry, Léonard, Paque.

Ont assisté aux travaux de la Commission: M. Daras, Mme Nélis.

M. A. Dalem, ministre du Budget, des Finances et du Logement pour la Région wallonne.

M. J. Dehalu, représentant la Cour des Comptes.

M. P. Dehalu, représentant la Cour des Comptes.

EXPOSÉ DU MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES ET DU LOGEMENT POUR LA RÉGION WALLONNE

Je sou mets à votre attention un projet de décret contenant le troisième feuilleton d'ajustement du budget des dépenses pour 1987.

Ce feuilleton a pour unique objet de régulariser la délibération budgétaire concernant la création de centres technologiques auprès de certaines universités.

Les centres technologiques ainsi créés doivent être conçus comme des structures d'accueil au profit des entreprises, surtout petites et moyennes, afin de leur permettre, avec le concours de différentes universités, de préparer la promotion de projets technologiques à finalité industrielle.

DISCUSSION - VOTES

Article 1^{er} : a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

Article 2 : a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

Article 3 : a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble du projet de décret a été adopté à l'unanimité des Membres présents.

RAPPORT

A l'unanimité des Membres présents, il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,
M. DAERDEN

Le Président,
R. COLLIGNON